

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 juin 2025 à 18h à la Mairie**

Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Jean Luc OURIET, Nadine CONTANT, Valérie BELOTTI, Pascal POTIER, Jean-Michel BELOTTI, J-Louis JEANSON et Sylvette GRANDPIERRE,

Excusé-e-s : Isabelle RICART et Frédéric RZEPKA

ORDRE DU JOUR :

✓ **Délibération pour la location des terres de la Commune à Claire OURIET**

Divers baux ruraux sont établis entre la commune de Arzillières Neuville et Monsieur Jean-Luc OURIET concernant des parcelles appartenant à la commune.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, Monsieur Jean-Luc OURIET fait valoir ses droits à la retraite. Sa fille, Claire OURIET souhaite continuer la location de ces parcelles et ne s'opposera pas aux différents projets éoliens et solaires en cours et/ou à venir.

Un bail sera établi sur dix-huit années, le montant de départ du fermage annuel sera de 162.48 € et suivra l'indice de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

à 7 voix pour et 1 abstention, M. OURIET Jean-Luc n'ayant pas pris part au vote, cette délibération dans sa globalité et donne tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les documents relatifs.

✓ **Délibération pour l'approbation du retrait de la Communauté de Communes Côte de Champagne et Val de Saulx et la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der**

Par délibération n°2025-04-05 le Syndicat Mixte de Transports Scolaires de Vitry-le-François a approuvé la demande de retrait de la Communauté de Communes Côte de Champagne et Val de Faulx ainsi que le retrait de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der.

Afin de réduire ce coût de fonctionnement, ses Communautés de Communes souhaitent gérer et traiter ce service directement avec la Région.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives au retrait d'une Commune ou Communauté de Communes du périmètre du Syndicat Mixte,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la demande de sortie de la Communauté de Communes Côte de Champagne et Val de Saulx ainsi que la demande de sortie de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document subséquent nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

✓ **Contrat avec M. GISSINGER, architecte**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil présents le devis de M. GISSINGER, architecte, pour suivre l'avancement des travaux de l'église. Ce devis s'élève à 272 088 € TTC.

Prochainement, il doit présenter le projet à la DRAC, établir un cahier des charges à respecter et publier un appel d'offre pour les entreprises.

✓ **Délibération pour une demande de subvention - BAFA**

Une résidente d'Arzillières-Neuville âgée de 16 ans et demi, sollicite une aide financière pour l'aider à financer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir :

- Attribuer une subvention de 100 € ;
- Donner tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour le mandatement de cette subvention.

**Divers :**

- **Lavage réservoir :** Les services Veolia Eau nous informent que le lavage annuel du réservoir d'eau de la commune est prévu : **mercredi 18 juin 2025 de 8h30 à 16h.**

Des perturbations pourront être constatées sur le réseau d'eau durant l'intervention : baisse de pression, eau souillée, pas de coupure.

- **Salle des fêtes :** Le frigo et les gaz sont à changer.

Séance levée à 19h

Le Maire, Michel CAPPÉ